

**Les employés entrent en grève de 72 heures pour exiger le départ du PCA Gabriel LEGBA-MONY**



# Le Magasin Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°543 du Mercredi 04 mars 2020 - 14ème année - Prix: 250 FCFA



**ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2020  
LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONFIRME**

## Faure Gnassingbé garde son fauteuil avec 70,78% des suffrages

**Agbéyomé Kodjo débouté pour défaut de preuves**

#3

### ACTUALITÉ

ENCORE UNE AUTRE SORTIE TROP PARTIALE DES EVÊQUES

**L'Eglise censée être au dessus de la mêlée et situer les responsabilités a préféré choisir son camp**

#6

LES DÉRIVES D'UN CANDIDAT MALHEUREUX EN MAL DE SENSATION

#6

**Agbéyomé Kodjo dans ses agitations, malgré les conseils de la CEDEAO, continue de défier l'autorité de l'Etat**

APPRÉCIATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

**Le faux pas ou la mauvaise sortie médiatique de l'Ambassade des Etats Unis au Togo**

#7



**DOUBLE PLAY DATA & VOIX!**

la fibre chez vous

Le Très Haut Débit Fixe

jusqu'à 100 Mbps

**Internet illimité**

**Appels offerts**

à partir de

**12 000 F CFA /mois**



Offre soumise à conditions

Infos & réservations: **112 / 70 43 30 00**

**Le carnet**

**Pagaille ou comédie !**

Décidément Agbéyomé Kodjo, le malheureux candidat ne va pas arrêter d'étonner tout le monde avec ses actes incohérents qu'il ne cesse de poser au jour le jour. Au moment où la Cour constitutionnelle s'appête pour donner les résultats définitifs de la dernière présidentielle qui donne vainqueur au Président sortant Faure Gnassingbé selon les résultats provisoires de la commission électorale nationale indépendante, le candidat de la dynamique Kpodzro, le président du MPDD Agbéyomé Kodjo qui ne reconnaît pas sa défaite nommé à travers un communiqué rendu public ce lundi le Premier Ministre de son gouvernement, le Pr titulaire Antoine Koffi NADJOMBE. Cette manière de procéder du candidat Agbéyomé Kodjo s'apparente à un défi vis-à-vis des institutions de la République. A-t-il les moyens de sa politique ? Or au même moment, il déclare qu'il n'est pas favorable à l'organisation d'une nouvelle élection présidentielle. Il réclame un second tour. « A défaut de nous concéder la victoire, il faudrait parvenir à un second tour. Mais, annuler carrément ces élections, on ne le souhaite pas », a-t-il déclaré lundi. Selon les résultats provisoires annoncés il y a plus d'une semaine par la Commission électorale, M. Kodjo a obtenu 18,37% des suffrages. Le président sortant, Faure Gnassingbé, s'est adjugé 72,36% des voix. Agbéyomé Kodjo, qui a introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle, s'était dans un premier temps autoproclamé président. Les incohérences de ce monsieur ont atteint le paroxysme. C'est agitations risquent de lui être fatales. Et dans ces gesticulations que la Conférence épiscopale du Togo estime que l'élection présidentielle ne s'est pas déroulée dans la transparence. Certes, les évêques reconnaissent que le scrutin s'est tenu dans le calme, mais ils critiquent en même temps 'le manque de transparence et d'équité'. On ignore sur quels éléments concrets se fondent les religieux. Ce n'est pas la première fois que la Conférence épiscopale s'invite dans le débat politique. Les Eglises ont-elles à intervenir dans le domaine politique ? A cette question, on peut donner et on a donné trois réponses différentes. La première juge normal et souhaitable que les Eglises s'expriment sur les problèmes de l'heure, qu'elles donnent des avis sur les orientations et décisions à prendre. La deuxième estime que par principe, elles doivent s'en abstenir. Elles ont une tâche et une vocation spirituelles ; elles ne doivent pas s'occuper du temporel. Une troisième option déclare que normalement, la plupart du temps, les Eglises doivent rester politiquement neutres, mais que dans certains cas exceptionnels, dans des situations totalement inadmissibles, comme, par exemple, l'extermination des juifs par les nazis dans les camps de la mort, elles doivent sortir de leur réserve et se manifester. Evidemment, au Togo, le scénario n'a rien de comparable. Mais le comportement d'Agbéy frise quelque peu la folie. Avant la proclamation des résultats provisoires il s'autoproclame Président élu sans aucune preuve et à la veille de l'annonce de la publication des résultats définitifs de l'élection présidentielle, il sort encore une autre carte. Il nomme son premier ministre. A-t-il les moyens de défier toujours le pouvoir ? Pourra-t-il assumer ses actes ? En tout cas, nous disons qu'il a atteint le rubicon. « Agbey » doit arrêter de jouer cette comédie de mauvais goût. Comme le dit un adage, si l'oiseau appelle la pluie, c'est sur sa tête que ça tombe premièrement.

**CLIMAT DES AFFAIRES:**

**« Un changement aussi important est tout à l'honneur de Faure Gnassingbé »**

**« Pour la deuxième année consécutive, le Togo s'est imposé comme l'une des dix premières économies engagées à améliorer son environnement commercial en vue d'une intégration économique plus poussée avec ses partenaires internationaux, selon la Banque mondiale », rappelle Michael Gerdts, diplomate allemand, dans une sortie sur les perspectives européennes vis-à-vis de l'Afrique, en termes d'investissement.**

**E**n effet, pris en étau par divers facteurs de tension, externes et internes, comme le Brexit, ou encore la compétition sino-américaine, le vieux continent peut cependant, rappelle l'auteur, compter sur « de nouvelles opportunités stratégiques, notamment en Afrique ». C'est à cet effet qu'il revient notamment sur les progrès du Togo, en matière d'amélioration du climat des affaires, tel que sanctionné par le rapport Doing Business 2020, de la Banque mondiale. Le pays, résolument tourné vers le secteur privé, notamment extérieur, pour booster ses entrées d'IDE, et financer son PND. Plus encore, « le Togo a grimpé de 40 places pour atteindre la 97e place grâce à une série de réformes réglementaires », rappelle-t-il, « un changement aussi important est tout à l'honneur de Faure Gnassingbé, l'actuel président du Togo, récemment réélu. », ce dernier ayant ainsi « joué un rôle déterminant dans le développement du statut du Togo en tant que site d'affaires de premier plan, non seulement en Afrique de l'Ouest mais aussi sur la scène internationale, en plus de démontrer sa capacité à surmonter de graves crises intérieures. »

Dans une tribune publiée ce vendredi et consacrée à la volonté de l'Europe de maintenir et d'élargir ses relations avec l'Afrique, l'ancien ambassadeur d'Allemagne en Italie, au Kenya et en Pologne, Michael Gerdts a mis en lumière les efforts de développement et d'attractivité déployés par le Togo ainsi que le leadership de son Président. « Le Togo, une nation de plus en plus stable et sûre, s'est imposée pour la deuxième année consécutive comme l'une des 10 premières économies engagées à améliorer son environnement commercial en vue d'une intégration économique plus poussée avec ses partenaires internationaux, selon la Banque mondiale », a indiqué le diplomate, se référant surtout aux derniers résultats du Doing Business. En effet, fort d'une nouvelle politique d'amélioration de son climat des affaires fortement orientée vers le secteur privé, le Togo a opéré de nombreuses et courageuses réformes réglementaires (créations d'entreprises, transfert de propriété, commerce extérieur, permis de construire, exécution des contrats, etc.). Des initiatives qui lui ont permis d'effectuer une belle progression de 40 places dans le DB 2020 (59 sur les deux dernières éditions), et se placer dans le Top 100 (97ème) des pays les plus réformateurs au monde. « Un changement aussi important est à mettre au crédit de Faure Gnassingbé, président actuel et récemment réélu du Togo », note le diplomate. Avant de poursuivre :



« Il a joué un rôle déterminant dans le façonnement du statut du Togo en tant que place d'affaires de choix non seulement en Afrique de l'Ouest mais sur la scène internationale, en plus de démontrer sa capacité à surmonter de graves crises internes ». Le Togo anticipait déjà il y a quelques mois, sur la nécessité de se faire valoir comme une terre privilégiée de l'investissement direct étranger et particulièrement européen, en organisant son tout premier Forum économique Togo-UE (FETUE). L'évènement, qui a enregistré la participation de plus de 1250 personnes venues de 54 pays, s'est révélé comme un franc succès, avec plus de 852 milliards FCFA (1,3 milliards d'euros) de promesses fermes d'investissements de la partie européenne.

**AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES:**

**Mike Pompeo cite le Togo en exemple à Addis-Abeba**

**Les réformes opérées dans le cadre l'amélioration de du climat des affaires au Togo continuent d'être appréciées partout dans le monde. Dans un discours prononcé devant la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, le Secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo a exposé les progrès réalisés par le Togo en matière de la création d'entreprises.**



**M**ike Pompeo, le Togo a levé les obstacles bureaucratiques pour les entrepreneurs. Il souligne la nécessité de libéraliser l'économie pour la croissance du continent. Les progrès du Togo, plébiscités dans le Doing Business 2020 où en un an, le pays a engrangé 69 places sur l'indicateur « Création d'entreprises », se déclinent en plusieurs réformes. Entre autres, la réduction drastique du délai de création d'entreprise au CFE (Centre de Formalités des Entreprises), la possibilité de créer des SARL par acte sous

seing privé, la libéralisation du capital social et de la valeur nominale des parts sociales. Il y a galement dans ce registre, la suppression des droits d'enregistrement et de timbres à la création d'entreprises, la création d'entreprise en ligne, etc. Ces réformes du climat des affaires ont permis de booster le nombre d'entreprises créées au Togo (plus de 11 000 en 2019, un record). Pour rappel, Mike Pompeo n'est pas à sa première sortie. Il avait déjà donné son appréciation par rapport à la performance du Togo dans le classement Doing Business lors de son passage au Togo. « Ses efforts soutenus afin de devenir plus favorable aux entreprises, et améliorer le bien-être de tous les citoyens togolais » a-t-il laissé entendre.

**REDYNAMISATION DU TOURISME**

**Le Togo rénove la cascade de Womé**

**L'un des sites touristiques les plus fréquentés du Togo et situé à Womé (Kpalimé 120 km de Lomé), dans un environnement naturel et dans un décor entièrement verdoyant, la Cascade de Womé va connaître un nouveau visage plus attrayant. Le Gouvernement, à travers le ministère du Tourisme, entend donner, dans les mois à venir, un nouveau souffle au site pour attirer davantage de touristes, accroître le potentiel touristique du site et générer plus de recettes à l'Etat.**

**L** sera question de la construction d'un bâtiment comprenant une salle d'accueil, un bar et des services sanitaires, un parking, des reposoirs, une descente en escalier avec rampe ainsi qu'une guérite pour assurer plus de confort aux milliers de visiteurs. L'installation d'infrastructures supplémentaires, par-delà le plan annoncé, rendra le site plus attrayant. Les travaux annoncés s'inscrivent dans le vaste plan d'aménagement lancé par le pays et qui consiste à valoriser les sites ayant un intérêt touristique. L'initiative contribuera suffisamment, à terme à la création d'emplois et permettra de générer des revenus destinés au financement des programmes de développement sociocommunautaires. D'ici 2027, les emplois directs et indirects générés par l'industrie touristique togolaise devraient

augmenter annuellement de 0,7% pour s'établir à 86.000, soit une progression de 8000 par rapport à 2016. Ce chiffre représenterait 5,9% de l'ensemble des emplois générés par l'économie. C'est le portrait que dresse le dernier rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) portant sur l'impact du secteur sur l'économie togolaise. En 2017, selon les chiffres publiés par l'Organisation mondiale du tourisme, le Togo occupait le second rang mondial en termes de taux d'augmentation annuel des touristes témoignant le développement considérable du secteur. Un fort taux d'augmentation (46,7%) du nombre de touristes au cours de l'année 2017 a été enregistré, de ce fait et est le second taux au monde après celui de l'Egypte qui a enregistré 55,1%.

SCRUTIN PRÉSIDENTIEL : LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONFIRME

# Faure Gnassingbé garde son fauteuil avec 70,78% des suffrages

**Agbéyomé Kodjo débouté pour défaut de preuves**

La Cour constitutionnelle togolaise a proclamé mardi les résultats définitifs du scrutin présidentiel du 22 février dernier. La haute cour en matière constitutionnelle a rejeté les recours introduits par le candidat de la dynamique Mgr Kpodzro, Agbeyome Kodjo demandant l'annulation du vote dans certaines préfectures. Par ailleurs, elle a redressé les résultats provisoires donnés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

La Cour constitutionnelle a enregistré le recours du candidat du Mouvement Démocratique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) demandant l'annulation du scrutin dans les préfectures l'annulation du vote dans certaines préfectures pour cause d'irrégularités graves. Un recours qui a été rejeté. Il y en avait au total sept requêtes. Après études, la Cour les a rejetés pour manque de preuves. Pour les bourrages d'urnes il n'y avait pas de preuves matérielles qui attestent que les urnes ont été bourrées.

Le premier motif du requérant tenant lieu à la dotation de l'état aux candidats

à l'élection présidentielle a été rejeté

Le deuxième motif tenant lieu à l'utilisation des moyens de l'état par le sieur Faure GNASSINGBE pendant la campagne électorale a été rejeté pour cause que cette allégation n'est faite sur aucune base juridique. Le troisième motif du requérant tenant lieu à l'expulsion de certains délégués de son parti le jour de l'élection a été rejeté pour cause qu'aucun rapport n'a été fait aux autorités locales et aucun des dits délégués n'ont fait état de



quérant tenant lieu à la manipulation des résultats et a la création de bureaux de vote clandestins a été rejeté pour cause qu'aucune

nelle confirme la victoire du candidat d'Union pour la République (UNIR), Faure Gnassingbé avec 70,78% contre 72,36% donnés par la CENI. Il est suivi du candidat du MPDD, Agbeyome Kodjo avec 19,45% contre 18,37 % préalablement. Le candidat de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Jean-Pierre Fabre est 3e avec 4,68% contre 4,35%. Aimé Gogué de l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI) s'en sort avec 2,40%, Komi Wolou du Pacte Socialiste du Renouveau (PSR) 1,20%, William Kouessan de Santé du Peuple 0,80% et Me Mouhamed Tchassona Traoré du Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement (MCD)

0,68%. Aussitôt la proclamation, on voit des sympathisants et autres militants sur certaines artères de la ville chantant, dansant au rythme de la victoire. «Nous sommes en joie, oui, notre champion demeure le champion», scandent deux jeunes à bord d'une moto. Bien avant la publication officielle par la cour constitutionnelle, M Agbéyomé Kodjo conteste les résultats. il dénonce de graves «irrégularités». Au cours d'une conférence de presse à son domicile, il demandait la proclamation des résultats «bureau de vote par bureau de vote». Ce que le code électoral n'a pas prévu.

A.I.

## Aperçu de quelques résultats définitifs donnés par la Cour Constitutionnelle région par région

### MARITIME

Unir: 38.36%  
Anc: 8.98%  
MPDD: 47.61%

### PLATEAUX

UNIR:82.97%  
ANC:4.35%  
MPDD:8.83%

### CENTRALE

UNIR:90.88%  
ANC:1.80%  
MPDD:2.72%

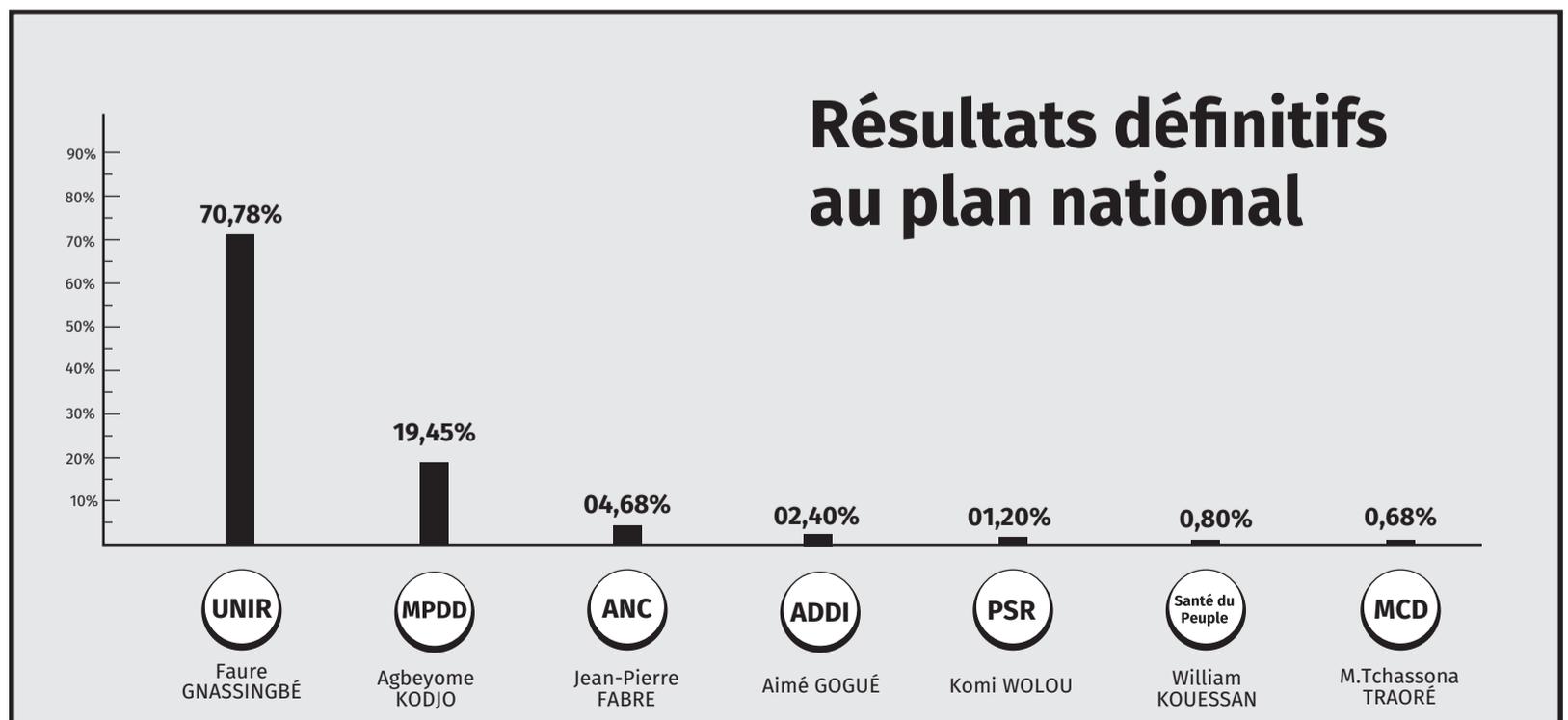
### SAVANE

UNIR:87.27%  
ANC:1.38%  
ADDI: 8.14%  
MPDD:1.65%



ce fait dans aucun de leurs rapports de fin de journée. Le quatrième motif du re-

prévue matérielle n'a été apportée par le requérant. Selon les résultats définitifs, la Cour constitution-





**OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

**Innovations de la loi de finances 2020**

**Jusqu'à**

**-100 %**

sur

la valeur en douane des **véhicules neufs\***

\* -100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf

\* -90% pour les véhicules neufs

\* -50 % pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge

\* -35 % pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge

8201



YouTube

Office Togolais des Recettes - OTR



www.otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



**OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

**Innovations de la loi de finances 2020**

**Exonération de la**

**TVA\***

sur les **véhicules neufs\***

\* TVA au cordon douanier

\* Véhicules de 0 à 5ans

8201



YouTube

Office Togolais des Recettes - OTR



www.otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

# ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

« Je suis prêt à défier Faure Gnassingbé au second tour ». Vraiment, l'on ne comprend plus les prise de position de ce fils de Tokpli qui se cherche et qui est en mal de sensation. C'est lui, qui au soir du 22 février, alors même que les résultats étaient en train d'être compilés par la CENI, s'est autoproclamé vainqueur de l'élection. Il a fait des tapages et s'agitait comme une punaise l'a piqué. « Agbéy » s'est donné même une victoire comprise entre 57 et 63%. Depuis quand on gagne une élection avec des suppositions ? Vraiment on aura tout vu avec ce monsieur. Il a multiplié des conférences de presse et à chaque conférence de presse, il fait des déclarations tapageuses du genre de Je donne une

# R

semaine à Faure pour me remettre le pouvoir. Voici donc le parcours de ses gesticulations ou les Aventures du président autoproclamé de Kpodzro. Le 22/02/2010 - Autoproclamé président de la république avec un

score qui serait compris entre 57 et 61% avant la fin du dépouillement dans les bureau de vote. Le 24/02/2020 - Agbéyomé avec l'aide de ses fameux réseaux bizarres, décide de monter le pourcentage à 67% donc élu au premier tour. En conférence de presse aujourd'hui, le candidat du Saint Esprit qui se dit vainqueur dès le 1er tour, est prêt à aller défier le champion du parti UNIR au deuxième tour. Lundi dernier, alors que la Cour Constitutionnelle annonce la proclamation définitive des résultats, alors que lui-même a saisi cette cour pour vérifier les irrégularités, il pond un communiqué dans lequel, il dit nomme son Premier Ministre. Incohérence sur incohérence. Agbéyomé qui es-tu vraiment ?

FUCEC-TOGO :

## Les employés entrent en grève de 72 heures pour exiger le départ du PCA Gabriel LEGBA-MONY

Le personnel de la COOPEC Solidarité, la faîtière des unités coopératives d'épargne et de crédit du Togo (FUCEC-Togo), annonce une grève pour les 9, 10 et 11 mars 2020.



L'information a été portée à la connaissance du public lundi 2 mars 2020, lors d'une conférence de presse animée par le syndicat du personnel de la COOPEC Solidarité en présence des responsables du Syndicat des employés et cadres de banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (SYNBANK). Le personnel de la COOPEC Solidarité de la FUCEC-TOGO, dénonce le licenciement « abusif » de leur Directeur, Godomé Déwona par le nouveau Président du Conseil d'Administration, Gabriel LEGBA-MONY. Les employés de cette structure accusent ce dernier, d'abus de pouvoir et de violation des textes.

« Nous voulons protester contre la violation permanente des textes qui régissent la COOPEC Solidarité. En effet, depuis son élection à la présidence du Conseil d'Administration, M. Gabriel LEGBA-MONY, ne fait que violer les textes et la goutte d'eau qui vient de déborder le vase, c'est qu'il a licencié le Directeur pour avoir fait des affectations. Les membres propriétaires de la COOPEC ont vu venir cette situation et ils sont allés saisir la Cour d'appel qui a délivré une ordonnance qui limite les pouvoirs du Conseil d'Administration dans ses décisions. Mais malgré cette ordonnance, il fait ce qu'il veut. Pour créer une crise au sein de la COOPEC, il a nommé un

nouveau Directeur. Il n'y a pas de crise financière au sein de la COOPEC Solidarité. Mais ce sont des personnes qui veulent s'accaparer de son autonomie et la gestion du personnel pour en faire ce qu'ils veulent. C'est ce que nous contestons », a confié à l'Agence de presse AfreePress, Anlanga Yaovi, délégué du personnel de la COOPEC Solidarité de la FUCEC-TOGO.

Les responsables du Syndicat des employés et cadres de banques, des établissements financiers et des assurances du Togo, apportent leur soutien aux employés de la COOPEC Solidarité.

« Nous n'hésiterons pas à rentrer dans la danse. Nous ne voulons plus vivre le problème d'IDH dans ce pays. Nous sommes solidaires de la COOPEC Solidarité. Après cette grève de 72 heures, si M. LEGBA-MONY ne quitte pas la tête de la COOPEC Solidarité, c'est toutes les banques qui vont rentrer dans cette grève », a laissé entendre Mme Patassé Josée, Secrétaire générale du SYNBANK. D'après Mme Patassé, toutes les démarches entreprises pour rencontrer le ministre de tutelle et lui soumettre la situation, sont restées sans réponse.

## Courtes contre la montre

### Qu'a-t-il à dire lui-là ?

Resté très discret pendant la campagne électorale, Yawovi Agboyibo, le leader du CAR est de retour sur la scène publique pour commenter les résultats de la présidentielle. Sa sortie a fait sourire bon nombre d'observateurs qui se sont demandé « de quoi je me mêle ». Pour eux, celui qui s'étonne d'abord de la rapidité avec laquelle la Commission électorale (Céni) a publié les résultats, 24h après le scrutin est déjà mort politiquement. Pourquoi ne parle-t-il pas de son cousin qui s'est autoproclamé déjà vainqueur bien avant la fin de la compilation des résultats par la CENI. Il soutient que le code électoral prévoit un délai de six jours. Si la Céni avait attendu ce délai, les critiques n'auraient pas tardé. Publier des résultats 24 après la tenue d'une élection n'a rien de scandaleux. Donc il n'y a pas de scandale quand quelqu'un s'autoproclame gagnant sans les PV ? Mon œil ! Mais, M. Agboyibo compte poursuivre les investigations 'pour comprendre ce qui s'est vraiment passé le 23 février'. Pour lui, le délai était trop court pour recevoir les procès-verbaux de la totalité des bureaux de vote et pour s'assurer de la conformité'. Mais quand ça prend du temps ce sont les mêmes qui vont crier que la CENI est en train de fabriquer les résultats. Aujourd'hui que l'institution a fait diligence on dit que c'est trop rapide. Le CAR n'a pas présenté de candidat et assure avoir retiré son représentant à la Céni. Il y a cependant un hic, son représentant, Kodjo Awudji, siège toujours. Il sera à même de lui fournir toutes les informations relatives au dépouillement et à la publication des résultats.

### Eglises et politique !

La Conférence épiscopale du Togo estime que l'élection présidentielle ne s'est pas déroulée dans la transparence. Certes, les évêques reconnaissent que le scrutin s'est tenu dans le calme, mais ils critiquent en même temps 'le manque de transparence et d'équité'. On ignore sur quels éléments concrets se fondent les religieux. Ce n'est pas la première fois que la Conférence épiscopale s'invite dans le débat politique. Les Eglises ont-elles à intervenir dans le domaine politique ? A cette question, on peut donner et on a donné trois réponses différentes. La première juge normal et souhaitable que les Eglises s'expriment sur les problèmes de l'heure, qu'elles donnent des avis sur les orientations et décisions à prendre. La deuxième estime que par principe, elles doivent s'en abstenir. Elles ont une tâche et une vocation spirituelles ; elles ne doivent pas s'occuper du temporel. Une troisième option déclare que normalement, la plupart du temps, les Eglises doivent rester politiquement neutres, mais que dans certains cas exceptionnels, dans des situations totalement inadmissibles, comme, par exemple, l'extermination des juifs par les nazis dans les camps de la mort, elles doivent sortir de leur réserve et se manifester. Evidemment, au Togo, le scénario n'a rien de comparable. Comme au Togo, on veut toujours rester dans l'imitation, les Evêques du Togo croient que la pagaille semée par les églises en RDC pourrait être transportée ici. Les réalités sont différentes. Et lorsqu'on comprend position pour un camp contre un camp, c'est normal qu'on se fasse traiter d'églises partisans. Et c'est pour cela qu'en sous-marin, elles soutenaient le bordel que semait Mgr. Kpodzro.

### Pagaille ou comédie ?

Eh ou ! Avant que la CENI ne finisse la compilation des résultats des plus de 9000 bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire nationale, « l'Aviomé » comme à son habitude s'est autoproclamé Président élu démocratiquement à travers les réseaux sociaux. Il multiplie des communiqués et autres déclarations qui sont reprises par les réseaux sociaux. Le temps pour lui, de mettre le doute dans les esprits des gens ou de brouiller les pistes. Comment est ce qu'on peut a-t-il fait pour obtenir les PV et sur quelle base s'autoproclame t-il élu dès le 1er tour avec un score qui vacille entre 57 à 63 % si ce n'est sorti de son imagination fertile. Pour éviter la pagaille que pose ce candidat malheureux, la CENI a vite fait de proclamer les vrais résultats. On sait très bien que « Agbéy » avait dénigré Jean Pie Pie en disant que si les Togolais votaient pour lui, il les ramènerait la victoire déjà à midi. Il s'est donc mis la pression. Et sachant qu'il n'a pas fait un bon score, il faut semer la zizanie tout en mettant le doute dans les esprits des populations. Il a oublié que le Togo ne se limite pas à certains quartiers de Lomé. Ce n'est pas parce qu'on a de l'avance dans tel ou tel quartier de Lomé sur son challenger qu'on doit se déclarer gagnant. C'est de l'imposture. On gagne avec des preuves. Et le Président des réseaux sociaux dispose des preuves de son élection qu'il aille les exhiber devant l'opinion nationale et internationale et saisir comme il l'a fait la Cour Constitutionnelle. Il est inutile de s'agiter et de faire sortir des jeunes pour réclamer une victoire qui n'existe nulle part. Le comble de la folie c'est que celui qui s'est autoproclamé Président vient aussi de nommer son Premier ministre. Pour régner dans quelle République ? C'est son qu'attend de voir.

## Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

### Directeur de Publication

Abass ISSAKA  
90 16 49 87 / 90 85 85 22

### Responsable commercial

Bertine ADJAHO  
90 36 97 10

### Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

### Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

### Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

ENCORE UNE AUTRE SORTIE TROP PARTIALE DES EVÊQUES

## L'Église censée être au dessus de la mêlée et situer les responsabilités a préféré choisir son camp

**L'élection présidentielle du 22 février dernier a fait l'objet d'une réaction de la Conférence Episcopale du Togo, hier dimanche. Ce scrutin s'est déroulé dans son ensemble, « dans un climat relativement apaisé », notent les évêques une semaine après la proclamation des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). Résultats qui créditent de 72,36% des voix, Faure Gnassingbé, le président sortant, contre 18,37% pour l'ancien Premier ministre, Agbéyomé Kodjo.**

**M**ais pour ce qui concerne la transparence et l'équité du scrutin, on ne peut en dire autant, la main sur la conscience », préjugent les Evêques qui préconisent qu'« afin de résoudre la crise qui s'est installée dans le pays et restaurer la confiance, la Conférence des Evêques du Togo, exhorte les différents protagonistes et les instances du processus électoral à œuvrer pacifiquement au rétablissement de la vérité des urnes ».

« Depuis la proclamation des résultats provisoires, la Conférence des Evêques du Togo, n'est pas restée inactive devant la situation de Mgr Kpodzro », écrivent les évêques pour rassurer quelques fidèles qui « pensent à tort » qu'ils ont abandonné l'Evêque, « leur frère aîné » à son « triste sort ». Faisant allusion aux événements du vendredi dernier, suite à l'appel à manifester de Mgr Kpodzro et Kodjo Agbéyomé, et l'intervention des forces de l'ordre pour disperser un groupe de manifestants à coups de gaz lacrymogènes

dans l'enceinte du Collège Saint Joseph, les évêques ont dénoncé ce qu'ils qualifient d'« intrusions abusives des forces de l'ordre dans les espaces privés et sacrés de l'Église ».

Les Evêques ont rappelé, « le refus opposé par le Ministère de l'Administration Territoriale à la demande d'accréditation présentée par le Conseil Episcopal Justice et Paix ». N'est-ce pas là, une justification suffisante du fiel, de la colère et de la prise de position qui caractérisent ce message de la Conférence, qui manque par exemple, de pointer plusieurs violations des dispositions légales dont ont fait preuve certains candidats et leurs sympathisants ? Entre autres l'auto-proclamation en vainqueur ; les appels à manifester et troubles à l'ordre public contraires aux principes légaux...

Toute chose en faveur de quoi, une recherche de vérité saine devrait militer, pour que véritablement la recherche de la vérité tant clamée ici aille dans le même sens que celle de la responsabilité.

Beaucoup de choses nous échappent quand il s'agit des textes qui régissent la religion catholique. Dans ce contexte, le texte de la Conférence des Evêques du Togo est un texte de plus qui vient s'ajouter à la longue série de prise de positions partisans qui sont de parti pris et qui condamnent un camp par rapport à l'autre. Quand on parle de vérité, il faut parler aussi de responsabilité. Et naïvement, nous pensons qu'il est important de situer les responsabilités face aux actes sinon on s'éloigne de la vérité des faits qui est primordiale quand on veut éclairer la lanterne des hommes sous la guidance de Dieu.

### De quels faits parle-t-on ?

En premier lieu, le pasteur Kpodzro s'est engagé de lui-même dans une démarche de confusion extrême de l'opinion et des fidèles en prenant un rôle de premier plan aux côtés d'un candidat. Pire, il a dans ce rôle pris sur lui de tenir des propos quasiment insultants envers un autre candidat. Dans cette action, ses

jeunes frères l'ont ils appelés à au moins user de courtoisie ? À se garder de poser des actes qui ne correspondent pas à son statut ? Peut-être que cela a été fait mais comme c'était en secret, nous n'en avons pas été informé.

Ensuite, devant participer aux élections, Mgr Kpodzro et son candidat ont manifestement décidé de ne pas respecter les textes et souhaité proclamer leurs propres résultats. Est ce une action favorable à la paix et conforme à la responsabilité ? Nous aimerions que les bergers de l'église s'expriment aussi à propos.

Enfin, venons en à cette manifestation qui a été organisée à dessein dans un lieu qui abrite une église et dont aucune déclaration n'a été faite contrairement à toutes les règles de droit. L'église a ses règles, l'Etat a les siennes. Il aurait été responsable et pour le service de la vérité de dire que tel que organisée cette manifestation ne laissait pas la place à un déroulement responsable. Hélas, la vérité recherchée est mise en avant pour une sorte de mur qui cache le manque de responsabilité des uns et des autres.

### Preuve d'irresponsabilité

Qu'ils attachent du prix à la res-

ponsabilité qui fait l'homme. Un homme qui n'a pas le sens des responsabilités ne cherchera que la vérité qui arrange ses affaires mais non la vraie vérité. Sans responsabilité, aucune vérité n'est valable. Cherchons la responsabilité et vous verrez, chers évêques, que votre grand frère aîné a délaissé la sienne depuis longtemps pour rechercher à enflammer notre pays. À quelle fin ? Dieu seul sait et comme il est pour nous tous, il pourvoira à notre bien.

Ils viennent de le démontrer à nouveau à travers cette énième sortie. Ils ont toujours pris pour leur compte les déclarations et exigences de l'opposition. Dans ces conditions on ne peut les autoriser à observer les élections. On ne peut-être juge et partie. Ils ne sont pas au dessus des institutions régionales et internationales qui ont des mécanismes de surveillance bien rodés pour les élections. Mgr Kpodzro a une attitude publique irresponsable ( il a certainement des comptes personnels à régler) car cet évêque affiche une posture surréaliste. La CET vient juste de faire preuve d'irresponsabilité en cherchant à mettre l'huile sur le feu.

## Le parti CLE de Me Yacoubou Agnina désavoue la Conférence des Evêques

**Réagissant à la dernière sortie de la Conférence des Evêques du Togo qui, dans sa lettre pastorale, a semblé remettre en cause la crédibilité des résultats provisoires publiés par la CENI, le Cercle des Leaders Émergents (CLE), se dit surpris de cette sortie de la CET.**

**P**our Me Yacoubou Agnina, président du CLE, la sortie des Evêques pour demander « que soit rétablie la vérité des urnes » est simplement « tendancieuse et ne se justifie nullement ». CLE trouve contradictoire le fait que les Evêques avouent n'avoir pas pu observer le scrutin mais dans le même temps puissent « insinuer que les résultats publiés par la CENI ne soient pas conformes à la vérité des urnes ». De quelle preuve dispose la Conférence des Evêques pour de telles affirmations, s'interroge le parti. « C'est donc sans preuve et sans aucun fondement que les Evêques appellent au rétablissement de la vérité des urnes qui existe bel et bien déjà », poursuit le parti.

Le Cercle des Leaders Émergents regrette également le soutien de la CET à Mgr Kpodzro alors que ce dernier ne contribue en rien à la paix de par ses « activités et prises de positions ».

Pour finir, CLE invite le candidat déclaré provisoirement perdant, Agbéyomé Kodjo à attendre que la Cour constitutionnelle se prononce sur ses recours.

La Cour constitutionnelle se réunit à 15 heures ce mardi pour se prononcer sur les recours déposés et proclamer les résultats définitifs de la présidentielle du 22 février dernier.

Rappelons que le Cercle des Leaders Émergents avait appelé à voter pour Faure Gnassingbé à la présidentielle.

## LES DÉRIVES D'UN CANDIDAT MALHEUREUX EN MAL DE SENSATION

### Agbéyomé Kodjo dans ses agitations, malgré les conseils de la CEDEAO, continue de défier l'autorité de l'Etat

**Agbéyomé Kodjo, le candidat malheureux de la présidentielle du 22 février qui s'est autoproclamé élu avant que la CENI ne finisse la compilation des résultats tombe depuis quelque temps dans des dérives indescriptibles. Le pire de ses incohérences est la nomination dans un communiqué laconique son premier ministre à la veille de la proclamation définitive des résultats par la Cour Constitutionnelle, institution qui est la seule habilitée à résoudre les contentieux électoraux.**

En effet, en contestant les résultats provisoires de la présidentielle tels que proclamés par la CENI, Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, le candidat de la dynamique Mgr Kpodzro avait interpellé la communauté internationale afin d'œuvrer pour le respect de la vérité des urnes au Togo. Il vient d'avoir sa réponse !

Dans une déclaration liminaire diffusée ce lundi, la mission d'observation électorale de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a, en effet, indiqué qu'il n'y a qu'une seule institution capable de venir en aide au candidat du MPDD.

« La Cour constitutionnelle est la seule institution à même de donner droit ou non à la revendication d'un candidat qui conteste les résultats d'une élection », a indiqué la mission dirigée par Ernest Bai Koroma et le général Francis Behanzin.

La mission d'observation a

par ailleurs estimé que le processus électoral s'est déroulé dans les règles de l'art du début à la fin.

« La bonne tenue de cette élection présidentielle est à mettre à l'actif de tous les acteurs », précise la mission avant d'exhorter Togolais de continuer à préserver le calme. Mais comme Agbéyomé a d'autres intentions en tête, il tente de défier l'Etat tout entier et dire à la CEDEAO qu'il n'a pas besoin de ses conseils. Dans son arrogance avérée et à quelques heures de la proclamation des résultats définitifs du scrutin présidentiel du 22 février dernier dont il estime être le vainqueur, Agbéyomé Kodjo annonce la nomination de son premier ministre de son gouvernement. Il s'agit du Professeur de philosophie et enseignant titulaire, Antoine Koffi Nadjombé.

Dans un décret portant nomination de Premier ministre, chef de gouvernement pris lundi nuit, Agbéyomé Kodjo

nomme le premier ministre de son gouvernement.

« Vu l'article 66 de la Constitution du 14 octobre 1992 ; Vu les résultats réels de l'élection présidentielle du 22 février 2020 décrète article 1 : Monsieur Antoine Koffi Nadjombé, Professeur de philosophie et enseignant titulaire est nommé Premier ministre, chef du gouvernement. Article 2 : le présent décret sera publié partout où besoin sera », écrit-il. Quelle blague de mauvais goût ?

Notons que lors de la proclamation des résultats provisoires du scrutin du 22 février, la CENI a proclamé vainqueur le président sortant, Faure Gnassingbé avec 72,36% des suffrages suivi d'Agbéyomé Kodjo, 18,37%. Un score que ce dernier a toujours rejeté et qui l'a emmené à déposer un recours à la Cour constitutionnelle qui va procéder à la proclamation des résultats définitifs ce mardi.

Au regard de ces actes que pose ce candidat qui ne veut pas attendre les décisions des institutions de la République, on se demande si Agbéyomé Kodjo est en possession de ses sens ou bien c'est la soif du pouvoir qui le fait agir ainsi.

(Suite à la page 7)

## APPRECIATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

**Le faux pas ou la mauvaise sortie médiatique de l'Ambassade des Etats Unis au Togo**

**Plusieurs observateurs ont pris note de la réaction de l'ambassade même s'ils peuvent exprimer une surprise face à la manière (hors G5) qui ne favorise pas la sérénité qui doit prévaloir sur un sujet de cette importance capitale.**

En effet, c'est dommage qu'un pays puisse réduire la transparence d'un scrutin à l'implication de ses ONG. Plusieurs observateurs ont été présents et pas des moindres. Leurs conclusions et informations peuvent être largement exploitées par tous. C'est aussi une question de confiance mutuelle

Les résultats par BV sont disponibles et chaque candidat a le loisir d'y accéder. Ce serait une très bonne chose que l'ambassadeur encourage les acteurs politiques à apporter les preuves BV par BV des allégations de fraudes. Ce qui peut se faire sans attendre une publication qui n'est pas prévue par la loi. Puisque juridiquement, la preuve incombe à l'accusateur.

Le Gouvernement est satisfait de la disponibilité des pays amis à continuer à collaborer avec le Togo pour améliorer leur connaissance du cadre électoral et pour renforcer la confiance entre acteurs.

Le pari gagné d'une élection libre, transparente et démocratique

Au Togo, chaque élection présidentielle est marquée par une couleur particulière. Celle du 22 février 2020, inaugure une nouvelle ère démocratique après la mise en place de nouvelles réformes constitutionnelles en mai 2019. Ces réformes limitent désormais le mandat présidentiel à deux et font passer le mode de scrutin à deux tours. Ces nouveaux habits de notre jeune démocratie sont à l'honneur du Togo qui a gagné le pari de la maturité politique et des avancées démocratiques considérables avec le vote de la diaspora. Le souci majeur des autorités togolaises étant d'organiser une élection présidentielle transparente et pluraliste pour la rendre incontestable.

Effectivement, cette élection du 22 février a été préparée dans des conditions inattaquables. Dans le nouveau partage des tâches, les Commissions Electorales d'Ambassades Indépendantes (CEAI) se sont vu octroyer de nouvelles responsabilités comme démembrements de la CENI à l'extérieur du pays.

Le déroulement est marqué quant à lui, par la présence vigilante de la FOSEP et des observateurs nationaux et internationaux impartiaux et vigilants. Leurs rapports unanimes valident l'élection et la rendent incontestable.

Hormis quelques incidents mineurs constatés, le scrutin s'est déroulé dans le calme, la sérénité et la transparence avec un fort taux de participation jamais égalé. Le dernier facteur marquant reste le calme et la sagesse populaires qui ont suivi la proclamation des résultats du vote. Cette sérénité contraste avec l'attitude d'un des candidats battus qui s'est autoproclamé élu, sans attendre l'annonce des résultats provisoires.

Qui veut tronquer et falsifier la belle histoire de l'élection du 22 février 2020 au Togo, pourtant irréprochable dans son organisation?

Qui veut outrepasser et violer le code électoral à vouloir d'un comptage des voix bureau de vote par bureau de vote? Aucune Ambassade fut-elle des États-Unis, ni du NDI... n'est accréditée pour ça

**Les graves lacunes du communiqué de presse**

L'Ambassade des États-Unis au Togo a l'habitude de se prononcer sur les grands sujets d'actualité de notre pays. Ce qui est normal. Cependant, ce qui est anormal dans le cas d'espèce du communiqué de presse publié par l'Ambassade et titré « Elections présidentielles au Togo », c'est cette propension à vouloir induire la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et le gouvernement togolais en erreur, en leur demandant la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote. Ce qui n'est malheureusement pas dit dans la Loi électorale en vigueur. D'où la question de savoir quel but poursuit l'Ambassade des Etats Unis au Togo en formulant cette recommandation, quelques jours après la publication des résultats provisoires par la CENI. Bureau de vote par bureau de vote, dites-vous monsieur l'ambassadeur? Ceci est tout simplement CONTRAIRE à la Loi électorale en vigueur.

Revenons à la deuxième phrase du communiqué de presse de l'Ambassade : « Nous encourageons la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à travailler de manière constructive avec toutes les parties pour traiter toute réclamation concernant toute irrégularité constatée le jour du scrutin ». A ce niveau, il y a également problème, ignorance notoire et/ou réelle volonté d'embraser le Togo. Et ceci à dessein. Car ce n'est pas

la CENI qui connaît du contentieux des élections présidentielles ni sénatoriales ni législatives.

**Rappel de l'article 142 du Code électoral**

Soit dit, nous rappelons à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats Unis au Togo, Eric Stromayer, les dispositions de l'Article 142 de la Loi électorale : « *Le contentieux des candidatures à l'élection présidentielle, aux élections sénatoriales et législatives ainsi que les contestations concernant les opérations de vote et la conformité des résultats provisoires proclamés par la CENI relèvent de la compétence de la Cour Constitutionnelle. Tout candidat ou toute liste de candidats peut contester la régularité des opérations électorales sous forme de requête adressée à la Cour Constitutionnelle. La requête lui est adressée dans un délai de quarante-huit (48) heures pour l'élection présidentielle et cinq (05) jours pour les élections sénatoriales et législatives, à compter de la proclamation des résultats provisoires. La requête doit contenir les griefs du requérant* » Ce qui est clair qu'il ne saurait à ce stade du processus électoral, notamment après la proclamation des résultats provisoires, que la CENI « *travaille de manière constructive avec toutes les parties pour traiter toute réclamation concernant toute irrégularité constatée le jour du scrutin* ». En allant sur ce terrain, par la publication de ce communiqué de presse tendancieux, c'est sûr et certain que l'Ambassade des États-Unis voudrait semer de la confusion et créer délibérément d'autres problèmes. Ce qui est triste et malheureux venant d'une Ambassade comme celle des Etats Unis L'autre bourde justement de l'Ambassadeur des Etats Unis au Togo, Eric Stromayer, est d'avoir validé et autorisé le récent communiqué de presse de son Ambassade qui le discrédite sévèrement et lui donne une autre image.

**Affaire NDI**

Dans le deuxième paragraphe dudit communiqué, l'Ambassade des Etats Unis prend carrément position pour le NDI dont certains représentants ont été refoulés dès leur descente d'avion, la semaine dernière avec des ordinateurs à dessein.

L'Ambassade des Etats-Unis écrit : « *Les Etats-Unis d'Amérique restent préoccupés par les efforts d'observation limités, notamment la décision dé-*

*cevante de la CENI de révoquer l'accréditation d'une organisation de la société civile neutre accompagnée par les Etats-Unis en vue d'observer le processus électoral* ». A ce niveau, nous disons simplement que l'Ambassade des Etats-Unis a tout faux. Il n'y a pas une restriction à une mission d'observation. Ce sont plutôt ses amis du NDI sous le couvert de la Concertation nationale de société civile (CNSC-Togo) qui n'ont pas joué franc-jeu. Sûrement parce qu'ils auraient d'autres intentions ou avaient d'autres objectifs. Pour rappel en 2015, le NDI avait selon les informations demandées officiellement et ce dans les règles de l'art une accréditation pour l'observation des élections. Et en ce moment, le NDI avait observé librement et travaillé avec la CNSC à travers même une salle de situation à l'hôtel Eda Oba. La question qui revient est de savoir ce qui n'a pas marché cette fois-ci pour que le NDI se cache derrière la CNSC ? Assuré-

ment pour des buts inavoués, sombres et obscurs. Et c'est cette organisation NDI que défend aujourd'hui l'Ambassade des Etats-Unis parce que tout simplement elle a des racines américaines. Aller donc jusqu'à taxer le gouvernement togolais « d'efforts d'observation limités », c'est gravissime. On comprend clairement que l'Ambassade des Etats-Unis et son premier responsable connaissent les réels objectifs de l'observation des élections par la CNSC et son allié le NDI. C'est inconcevable, triste et malheureux qu'une mission diplomatique et de surcroît américaine puisse se prêter à ce jeu dangereux. Ce qui n'augurerait pas de lendemains meilleurs en ce qui concerne les relations entre le gouvernement togolais et l'Ambassade des États-Unis au Togo sous le diplomate Eric STROMAYER.

**Tassou Bagougou**

**(SUITE DE LA PAGE 6)**

Ce n'est pas parce qu'on se met la pression en appelant les gens d'aller voter massivement et que déjà à midi il va leur ramener la victoire qu'il va se permettre ces genres d'agitations. La CEDEAO qu'il a interpellé lui a montré les voies par lesquelles il pourra se faire entendre. Lui-même dit avoir saisi la Cour Constitutionnelle pour des cas qu'il a constaté comme étant des fraudes, alors pourquoi ne pas attendre la décision de la Cour Constitutionnelle avant de poser des actes de d'au-

cuns commencent par qualifier de dérive ? Tantôt c'est le même qui avoir gagné, tantôt il demande l'annulation du scrutin, tantôt il parle d'aller au second tour avec Faure Gnassingbé, tantôt c'est lui qui nomme son Premier ministre avant le verdict de la Cour Constitutionnelle. Que veut-il au juste ? Et avec ces incohérences, il veut diriger le pays. Et dans tous ça, la Conférence des Evêques du Togo ne trouve rien à dire parce qu'elle a déjà pris sa position.

**Abass ISSAKA**

K

**QUI T'A DEMANDÉ?**

P

A

K

P

A

T

O

Mon ami, c'est comment ? Donc dans chez vous là, quand on fait zélections et puis on n'a encore donné résultat, quelqu'un peut se lever et dire qu'il a mangé en haut quoi ? Vraiment c'est vraiment. Moi je ne comprends rignin à rignin dedans quoi Comme ça ? Depuis quand l'eau boit l'eau ? Matchatchi ! Si on était dans quelque part là, les gens devraient aller déjà dans Azitimé. Et puis dans ça, on voit des gens de catholiqui là, soutenir ces bêtises. Quand on veut parler on dit qu'il ne faut pas que nous on parle. Quelqu'un qui sort, défi les gens et nomme s'autoproclame président et nomme son premier ministre, ce n'est pas coup de tare ça ? Bandecons va . Mon frère quitte dans ça. Tu es entrain de servir le repas de ton mari à une cérémonie de mariage et une autre femme dit : «c'est bon, il n'aime pas beaucoup de salade» Discuter les implications, complications et répercussions des propos de cette femme. Mon ami se marier avec une femme illettrée est si agréable: Le voisin a dit à sa femme qu'il est payé le 30 de chaque mois, donc ce mois-ci il ne sera pas payé parce qu'il n'y a pas le 30. Elle est allée au calendrier et a vu qu'en effet il n'y a pas le 30 et a dit: «OK, je te crois maintenant ! Mon ami, une minute de silence pour les gens qui son née le 29/02. Leur anniversaire c'est comme coupe du monde chaque 4ans. Quand la relation est nouvelle on a envie de se marier la semaine prochaine. Mais plus les semaines passent et tu comprends pourquoi la tortu marche lentement

A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme



organisent

► UNE COLLECTE DE SANG ◀

**6** VENDREDI  
**MARS**  
**2020**  
à partir de 7H00  
au siège de l'OTR

**DONNONS DU SANG  
POUR SAUVER DES VIES !**

8201



Office Togolais des Recettes - OTR

www.otr.tg

FÉDÉRER POUR BATIR  
www.otr.tg